

Mairie de BANEUIL

Dordogne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance extraordinaire du 31 Mars 2025

Le Conseil Municipal de Baneuil, s'est réuni à la Mairie, le lundi 31 mars 2025 à 17 h 00, en séance ordinaire, selon convocation en date du 24 mars 2025, sous la présidence du Maire, Thierry DEGUILHEM.

PRESENTS :

MMES, GRELLETY Claudette, PLÉ Béatrice, GAGNOU Danièle, DOAT Jessica

MM DEGUILHEM Thierry, NEVEU Philippe, AZZOPARDI Norbert, COMBAREL Jean-Louis, RIGAUD Jean

La majorité des membres en exercice est présente le Conseil peut donc délibérer en exécution de l'article L2121-17 du CGCT ;

Secrétaire de séance : Mme DOAT Jessica

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS

- Vote du CFU 2024
- Affectation de résultat
- Vote budget primitif 2025
- Vote des 3 taxes
- Création de poste
- Adhésion – transfert de compétences SMDE 24

QUESTIONS DIVERSES

Approbation du compte rendu du 10 Janvier 2025 par le Conseil Municipal.

Vote du CFU

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. C'est un document commun, à l'ordonnateur et au comptable public, composé de données d'exécution budgétaire et d'informations financières et patrimoniales destinées à apporter une vision exhaustive de la situation financière de la commune.

L'expérimentation du CFU a été ouverte par l'article 242 de la loi des finances pour 2019 sur la période 2020-2023. La Commune de Baneuil s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU à compter de l'exercice 2024. Cette expérimentation pour sur le budget principal.

Pour l'exercice 2024 le CFU du budget principal de la commune présente les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	322 572,09	649 572,00	972 144,09
	Recettes réalisées (1)	B	258 666,32	651 036,71	909 703,03
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	132 844,63	692 698,07	825 542,70
	Dépenses réalisées (1)	E	124 819,10	636 839,85	761 658,95
	Restes à réaliser	F	5 172,11	0,00	5 172,11
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	14 196,66	148 044,08
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	43 126,07	-146 601,39
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent /déficit	G + H	57 322,93	1 442,69
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	-5 172,11
Résultat cumulé		Excédent /déficit	G + H + I	57 322,93	-3 729,42

Après avoir désigné Mme GAGNOU Dany, doyenne du Conseil Municipal et constaté le retrait de Monsieur le Maire au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du CGCT,

Le Conseil Municipal de Baneuil,

Décide d'approuver les résultats du compte financier unique 2024 tels que présentés pour le budget principal de la commune ; D'approuver l'ensemble des documents constitutifs du compte financier unique du budget principal de la commune. **Adopté à l'unanimité.**

AFFECTATION DE RESULTAT

Monsieur le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal l'affectation de résultat de 2024.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 196,86
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	43 126,07
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	57 322,93
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-55 880,24
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	58 823,06
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	57 322,93
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	57 322,93
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Adopté à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente chapitre le budget communal 2025 élaboré par la Commission des Finances.
Après s'être assuré que le produit fiscal attendu est bien conforme au vote des 3 taxes,

Le Conseil Municipal, **vote à l'unanimité**

- approuve le budget présenté
- charge le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

VOTE DES TROIS TAXES

Monsieur le Maire fait part au Conseil des taux des 3 taxes 2025 préconisé sur l'état n° 1259, qui reprend les taux instaurés en 2024.

Etant donné que le département et la commune ont augmenté sensiblement leurs taux,

Monsieur le Maire préconise de reconduire pour la commune les taux 2024 afin de simplifier la lecture de chacun.

Après une courte discussion le Conseil Municipal retient la variation de 1

Désignation de la taxe	Base d'Imposition
Taxe d'habitation	5.39 %
Taxe foncier bâti	38.64 %
Taxe foncier non bâti	41.38 %
Produit attendu	158 294.00 €

OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, la nécessité de supprimer 1 emploi d'adjoint technique ppal 2^{ème} classe actuellement ouvert à 35h00mm hebdomadaires au motif d'un décès d'un agent, et qu'il est souhaitable de créer un emploi d'adjoint technique à temps Non Complet à raison de 30 h 00 mn hebdomadaires.

Il propose de modifier le tableau des effectifs à **compter du 01/ 05 /2024** pour intégrer les créations demandées.

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDO	EFFECTIF BUDGET	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Filière Technique		6	6	
Adjoint technique de 2 ^{ème} Classe	35	1	1	Cantonnier
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	30	1	1	Cantonnier
Adjoint technique	25	1	1	Agent de service polyvalent
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} Classe	27	1	1	Cuisinière
Agent de maîtrise principale	28	1	1	Coordinatrice
Filière Médico-sociale		2	2	
ATSEM	28	1	1	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
ATSEM principale 1 ^{ère} Classe	27	1	1	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
Filière administrative		2	2	
Agent Administratif principal 1 ^{ère} classe	24	1	1	Accueil et bureautique
Agent Administratif 2 ^{ème} Classe	24	1	1	Gestion financière et paie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'ouverture des postes et ce nouveau tableau.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour toutes formalités à suivre.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants :

- Par délibération en date du 17 octobre 2024, la commune de Journiac sollicite son adhésion ainsi que le transfert des compétences « Protection du point de prélèvement », (bloc 6.31), Eau (bloc 6.32) et Assainissement collectif (bloc 6.41) au SMDE 24 à compter du 1^{er} juillet 2025.
- Par délibération en date du 13 décembre 2024, la commune de St Vincent de Cosse sollicite son adhésion au SMDE 24, ainsi que le transfert de la compétence « Protection du point de prélèvement » (bloc 6.31) à compter du 1^{er} juillet 2025
- Le Comité Syndical du SMDE 24, lors de ses réunions du 17 décembre 2024 et du 7 Janvier 2025 a donné une suite favorable à ces demandes d'adhésion et de transfert de compétences.

Conformément aux statuts du SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SMDE 24, les adhésions et les transferts de compétences de Journiac et de St Vincent de Cosse au SMDE 24.

Monsieur le Maire propose de l'accepter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter l'adhésion au SMDE 24 avec le transfert des compétences « Protection du point de prélèvement » (bloc 6.31), Eau (bloc 6.32) et Assainissement collectif (bloc 6.41) de la Commune de Journiac
- Décide d'accepter l'adhésion au SMDE 24 avec le transfert de la compétence « Protection du point de prélèvement » (bloc 6.31) de la commune de St Vincent de Cosse.

QUESTIONS DIVERSES

Evènements à venir :

- Accueil d'une stagiaire SAPAT au niveau du temps périscolaire pendant 15 jours
- SMDE 24 : réunion le 07/04/2025
- Fête du canal : réunion le 10/04/2025
- Conseil Communautaire le 08/04/2025, M. AZZOPARDI remplacera M. DEGUILHEM.
- Vernissage expo peinture à MONBAZILLAC le 12/04/2025
- Contrôle SOGEDO sur la Commune pendant le mois d'avril.
- Commission des impôts directs le 03/04/2025

Réunion Conseil d'école du 27 mars 2025, les institutrices demandent la réparation de la porte d'entrée et volet roulant. Et changement des horaires d'école : 8h45-11h45 – 13 h 30 – 16 h 30, le Conseil Municipal ne se prononce pas pour le moment, en attente des retours des bus car les plannings de nos agents seront impactés.

Urbanisme :

- Le Maire a rencontré une entreprise qui pose les panneaux photovoltaïques. Il y aurait deux terrains viables pour la pose sur la Commune.
- Maison VIROLLE : Le locataire M. SICARD quitte le logement au 1^{er} mai. Un acheteur a fait une proposition d'achat avec contre visite, attente de compromis.
- Bornage Mme et M. BOURRET est fait, l'enquête publique terminée. Un acte administratif est en cours.

Travaux

- Devis pour échelle articulée, ainsi que pour l'armoire frigorifique 2 portes Périgord Froid : 3000 €, et devis en cours pour le columbarium.
- La Sacristie prend l'eau, un devis de l'entreprise GUIMBERTEAU est en cours. Envisager un traitement pour les termites au niveau de la sacristie (étagères et sol).
- Pour la citerne, problème de corrosion, les poutrelles commencent à se désolidariser, montant 19 000 €.
- Chantier puit du 21 juin au 05 juillet 2025, M. NEVEU dit qu'on peut faire les travaux nous-même, mais nous pouvons faire appel à l'association SEM&VOL pour la rénovation du pont romain.

La secrétaire,

Mme DOAT Jessica

Emargement Conseil Municipal du 31 MARS 2025

M.DEGUILHEM Thierry, Maire	
M.AZZOPARDI Norbert, 1 ^{er} Adjoint	
Mme PLE Béatrice, 2 ^{ème} Adjointe	
M.RIGAUD Jean, 3 ^{ème} Adjoint	
Mme DOAT Jessica	
Mme GRELLETY Claudette	
Mme GAGNOU Danielle	
M. COMBAREL Jean Louis	
M.NEVEU Philippe	